

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/01/2021

## Numéro interne de l'acte : 2

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 24

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation  
28/12/2020

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt ET un, le cinq janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

### Etaient présents :

ABDALLAH Halimaty , ABDOURAHAMANE Céline , ANGATAHI Anli , ANRIFADJATI Anli , ASSANI Helene , ATTOUMANE Binti , BOINA Raim Rifay , BOINAIDI Habachia , CHANFI Bibi , M. DAROUECHI Navi, HAMISSI Roukia , HASSANI Roza , ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsiddine, M. MADI OUSSANI Mohamadi, MAHAMOUDOU Laouia , MATTOIR Moissinga , OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, SAID Zozofina , SAID-HALIDI Ambdirahamane , SOUMAÏLI Mhamadi , TOUMBOU Mariama , YBRAHIMA Ybrahima

### Procuration(s) :

MATTOIR Abouchia donne pouvoir à M. MADI OUSSANI Mohamadi, OMAR Yankoub donne pouvoir à BOINA Raim Rifay

### Etai(ent) absent(s) :

ALBERT Zalia , ASSANI Mohamed , CHEBANI Mohamadi , MATTOIR Abouchia , OMAR Yankoub

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : ABDALLAH Halimaty

## **Objet : Transformation de deux emplois : Suppression de deux postes d'adjoint technique et Création de deux postes de Gardien de la police municipale**

Considérant le départ à la retraite de deux adjoints techniques,  
Considérant que le service de Police Municipale est devenu un service important pour la ville de Chiconi. En effet, il joue un rôle prépondérant en termes de sécurité et de prévention.

Actuellement composé de 5 agents aux grades de gardien de police, il est souhaitable de renforcer ce service en procédant au recrutement de deux agents. Ce recrutement permettra d'assurer un meilleur service public, notamment grâce à des disponibilités plus importantes.

Les agents qui seront recrutés devront obligatoirement être lauréat du concours et leurs recrutement pourront intervenir par mutation (ou à défaut sur la liste d'aptitude) ou par détachement.

Les missions principales de ces agents seront les suivantes :

- Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publics ;
- Recherche et relevé des infractions ;
- Rédaction et transmission d'écrits professionnels ; - accueil et relation avec le public.

La ville souhaite que les agents recrutés possèdent une expérience professionnelle confirmée.  
Il y a donc lieu de procéder à la création d'un emploi permanent à temps complet correspondant au grade de **Gardien-Brigadier** de police municipale.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité,**

- De supprimer deux postes d'adjoint technique
- De procéder à la création de deux emplois de gardien-brigadier de police municipale à temps complet,
- D'adapter le tableau des effectifs en ce sens.

**Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CHICONI  
Le Maire,  
Mohamadi MADI OUSSENI

